tiers de mahométans. Ces derniers étaient, à l'origine, de petits propriétaires qui durent plus tard céder leurs terres au bey voisin, pour différentes raisons. Parfois, le bey s'en empara par la force; dans la plupart des cas, le paysan turc, qui n'a jamais été bon ménager, lui laissa ses biens en gage. Ainsi, il est tombé actuellement, quant aux titres de possession, au même rang que le paysan chrétien; quant à sa situation économique, il se trouve encore plus bas, à cause de son manque d'arrangement. En revanche, il profite de tous les avantages qui lui sont octroyés par la faveur des autorités.

Le quartier musulman étant entièrement séparé de celui des chrétiens, ceux-ci ne peuvent contrôler la manière dont les receveurs d'impôts en usent vis-à-vis des mahométans, qui restent souvent complètement exempts de plusieurs taxes. En outre, ils ne sont pas astreints aux corvées des routes, et le bey leur fait la gracieuseté de saisir seulement un tiers de leurs récoltes. Il s'en dédommage, il est vrai, sur les chrétiens.

Cependant, cette classe de paysans turcs est peu nombreuse en comparaison de celle des faux-mahométans, qui se rencontre dans les villages gréco-musulmans du sud, serbo-musulmans du nord de la Macédoine, et bulgaro-musulmans du Rhodope.

L'origine de ces communes remonte aux trente premières années de notre siècle. A cette époque, le gouvernement ottoman ayant résolu de réduire à rien la population chrétienne par des conversions forcées, beaucoup de grands propriétaires turcs chassèrent de leurs domaines tous les fermiers qui refusaient d'embrasser l'Islam. Vis-à-vis de l'élément grec, on employa surtout cette mesure brutale, après la répression du soulèvement de 1821 à 1822. On y réussit dans quelques districts, quoique la grande masse des Hellènes préférât supporter les persécutions les plus